



Présentation de la Formation de Surveillant(e) de nuit qualifié(e)/Maître(esse) de Maison

LES MISSIONS/LE METIER :

Le Surveillant de nuit : veille sur les lieux d'hébergement et assure la sécurité physique et morale des résidents pendant la nuit dans les institutions des secteurs sanitaire, social et médico-social. Il permet ainsi une continuité de la prise en charge. Il transmet des informations et ses observations sur les usagers pour un meilleur suivi de leur projet individualisé. Il contribue à la cohérence du travail de l'équipe pluridisciplinaire.

Le Maître de Maison : veille aux conditions d'accueil, d'hébergement et de vie quotidienne des usagers. Entre intendance et animation, il est responsable de l'état général des locaux et accompagne les personnes reçues dans le maintien de bonnes conditions de séjour. Il est en contact avec les autres professionnels de l'équipe pluridisciplinaire et complète leurs informations par ses propres observations. Son attention aux éléments matériels, à l'ambiance et à l'environnement contribue à la qualité de la prise en charge individuelle et collective. Le passage de l'internat collectif à des unités de vie plus réduites, un encadrement plus proche des résidents, une prise en charge plus individualisée ont fait émergé la fonction de maître/maîtresse de maison

LA FORMATION :

L'avenant 284 du 3 juillet 2003 relatif aux surveillants de nuit qualifiés a été agréé par le Ministère en date du 8 juillet 2004 et prévoit une formation de 175 heures minimum sur la base d'un référentiel défini par la CPNE. Cette formation est portée à 203 heures à partir de janvier 2015.

La formation est destinée à des personnes en emploi dans un établissement social ou médico-social, l'inscription se fait alors en lien avec l'employeur.

Elle est également ouverte aux demandeurs d'emplois et, dans ce cadre-là, les personnes en formation doivent effectuer un stage de 5 semaines. L'établissement site qualifiant doit alors nommer un tuteur de stage, qui pourra être une personne ressource pour la personne en formation, notamment dans une aide à la compréhension de la fonction, du cadre institutionnel ainsi que dans l'accompagnement et la construction d'un écrit professionnel.

Remarque : Le Surveillant de Nuit devra obtenir durant la formation les certificats PCS1 et EPI.

Le Maître de Maison devra obtenir durant la formation les certificats PCS1 et HACCP.

LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- ▲ Développer sa capacité à se repérer dans sa pratique au sein du dispositif institutionnel et du projet d'établissement : clarifier ses missions, ses fonctions, ses responsabilités, ses limites.
- ▲ S'initier à la compréhension des difficultés des personnes accueillies pour adapter la fonction d'accompagnant dans la vie quotidienne.
- ▲ Assurer la sécurité des personnes et leur confort selon les procédures propres à chaque type de public, connaître les conduites à tenir en cas d'urgence, de crise et savoir alerter les responsables de l'institution et les secours.
- ▲ Développer les modes de coopération et de participation au travail éducatif ainsi que les outils de coordination avec les équipes, dans une perspective de continuité dans la prise en charge.
- ▲ Construire collectivement et formaliser des processus et des méthodes d'intervention : observer, analyser, intervenir, évaluer, rendre compte.

Description de l'organisation modulaire des formations :

Eléments communs et spécifiques

1 Modules communs

Participation à l'accompagnement des personnes (63 heures)

- ✗ Les problématiques des publics,
- ✗ Les fondements et méthodes de l'accompagnement.

Le travail en équipe pluridisciplinaire (49 heures)

- ✗ Le cadre institutionnel de la fonction,
- ✗ Le travail en équipe pluri professionnel.

L'Accompagnement Méthodologique (21 heures)

- ✗ Méthodologie de réalisation du dossier,
- ✗ Accompagnement à la soutenance du dossier.

2 Modules opérationnels spécifiques au Surveillant de Nuit Qualifié (70 heures)

2.1 Rôle et fonction du/de la Surveillant(e) de Nuit Qualifié(e)

2.2 La sécurité des personnes et des biens (dont EPI et PSC1)

2.3 Les techniques d'hygiène et de confort

2.4 Le travail de nuit

3 Modules opérationnels spécifiques au Maître/Maîtresse de Maison (70 heures)

3.1 Rôle et fonction du/de la Maître(sse) de Maison

3.2 Qualité et sécurité du cadre de vie (dont PSC1)

3.3 Entretien du cadre de vie

3.4 Entretien du linge

3.5 Préparation des repas et hygiène alimentaire (dont formation HACCP).